

## 5 - Commission Consultative des Services Publics Locaux - Bilan des travaux 2014

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : L'article L 1413.1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que «le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente».

En 2014, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie à deux reprises : le 27 juin et le 4 septembre.

A) Le 27 juin, la Commission s'est réunie pour la première fois avec les nouveaux membres suite au renouvellement du Conseil Municipal en mars 2014. Ont été présentés :

- le fonctionnement de la CCSPL ainsi que son règlement intérieur
- l'organisation de la Direction Eau/Assainissement
- le rapport d'activités 2013 du Service de l'Eau
- le rapport d'activités 2013 du Service de l'Assainissement
- le rapport d'activités 2013 du Service de l'Assainissement Non Collectif.

La Commission a adopté le règlement intérieur et a émis un avis favorable sur ces dossiers.

B) Le 4 septembre, la Commission a examiné :

- les rapports d'activités 2013 des services délégués suivants :
  - . Accueil de loisirs des Francas
  - . Camping de Chalezeule
  - . Casino de Besançon
  - . Centre de kinésithérapie et balnéothérapie de la Mouillère
  - . Crématorium
  - . Distribution publique du gaz
  - . Chauffage urbain de Planoise
  - . Réseau câblé.
- les rapports d'activité 2013 des établissements publics suivants :
  - . Régie Autonome Personnalisée La Rodia
  - . Régie Autonome Personnalisée Citadelle - Patrimoine mondial
  - . Régie Autonome Personnalisée du Théâtre Musical Ledoux
  - . Centre Communal d'Action Sociale
  - . Etablissement Public de Coopération Culturelle ISBA.

La Commission a émis un avis favorable sur chacun des rapports présentés.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du bilan des travaux 2014 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

«**M. LE MAIRE** : On a avancé, il ne reste plus que 80 rapports... ça fait du minuit - 1 h du matin à peu près ! Ça dépend de vous ! Moi je suis en forme, tout va bien, j'aime bien les séances de nuit, je trouve que c'est bien !

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a pris acte du bilan des travaux 2015 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

*Récépissé préfectoral du 25 juin 2015.*